

Bulletin Municipal 2019
Janvier Février Mars



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La Mairie de Mulsans vous accueille

Attention nouveaux horaires

Le lundi de 14h00 à 17h00

Le mardi de 14h00 à 19 h00

Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Permanence des Elus (sur rendez-vous)

le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le secrétariat
par téléphone au 02 54 87 34 73
ou par mail mairie.mulsans@wanadoo.fr

Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:

02 54 87 31 18

Assistante sociale:

02 54 55 82 82

Val D'eau:

02 54 81 40 84

ASTREINTE

06 88 84 05 30

Sapeurs-Pompiers :

18 ou 112

Gendarmerie :

02 54 81 41 20 ou le 17

Les Portes de l'emploi

à MER:

- Le lundi de 14 h à 17 h

- Le mercredi de 9 h à 12 h

02 54 81 37 69

SAMU :

15

MSAP:

06 77 16 46 94 ou

msap@beaucevalde Loire.fr

Conciliateur de Justice:

02 54 81 40 80

(prendre rendez-vous à la Mairie
de Mer)

Vœux du Maire

C'est devant une salle comble que le maire Mr Janick GERBERON, entouré de son Conseil Municipal, a présenté ses vœux aux habitants de Mulsans.

Un accueil chaleureux a été adressé aux nouveaux habitants puis le bilan des travaux réalisés au cours de l'année 2018 a été dressé:



- réseau d'eau pluviale et bassin d'infiltration, rue des Carrières
- diagnostic de l'éclairage public
- renforcement des rives de la rue Neuve
- extension du réseau d'assainissement et remplacement de la canalisation d'eau potable dans le centre bourg par le syndicat « Val d'eau ».

Les projets pour 2019:

- l'enfouissement des réseaux, électrique, téléphonique et de l'éclairage public,
 - l'aménagement du carrefour, rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois,
 - la réfection des trottoirs dans la rue principale du bourg
- et enfin la réalisation d'un enrobé (financement par le Conseil Départemental) dans la traversée du bourg.

Monsieur Pascal HUGUET, vice-président de la CCBVL a ensuite énuméré les projets de développement économique sur le site des portes de Chambord.

Enfin et surtout Janick GERBERON a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections municipales de 2020 pour un cinquième mandat de maire.

La barre des 500 habitants ayant été franchie, il y aura désormais 15 conseillers au lieu de 11.

La porte est donc ouverte pour préparer les élections à venir.

La soirée s'acheva autour du buffet et du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Compte-rendu du Conseil Municipal



Séance du 05 février 2019 :

Indemnités de fonction maire et adjoints:

Considérant que la valeur de l'indice brut terminal applicable aux indemnités des élus est amenée à changer dans le cadre de l'application de la réforme intitulée Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,

Il est proposé de délibérer en faisant référence à l'indice brut terminal en remplacement de l'indice brut 1015, celui-ci étant amené à évoluer. Le pourcentage voté lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014 reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De préciser que l'indemnité de fonction brute mensuelle versée au Maire représente 17 % de l'indice brut terminal.
- De préciser que l'indemnité de fonction brute mensuelle versée aux adjoints représente 6.60 % de l'indice brut terminal.
- De dire que cette mesure prend effet à compter du 1er février 2019.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Engagement des crédits d'investissements 2019:

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune de 2019, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Monsieur le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2019 à hauteur de vingt cinq pour cent (25 %) des crédits ouverts d'investissement 2018 au titre du budget principal de la commune soit par chapitre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2019.

Validation du plan particulier d'intervention de la CNPE de St Laurent des eaux:

Le Plan Particulier d'Intervention de la Centrale Nucléaire de St-Laurent des Eaux est actuellement en cours de révision.

Conformément aux dispositions de l'article R741-25 du Code de la Sécurité Intérieure, le projet PPI est adressé aux Maires des communes concernées et à l'exploitant, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire parvenir leur avis.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint-Laurent-des-Eaux, vise à protéger les populations en cas d'accident nucléaire. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour impliquant notamment l'extension du périmètre du CNPE de 10km à 20km.

A la fin de la période de deux mois, ce projet de plan enrichi des éventuelles observations des maires consultés, devra être mis à disposition du public dans sa partie consultative, pendant un mois, à la Mairie.

Après étude du PPI, le conseil municipal, émet un avis favorable à ce projet.

Remplacement photocopieur:

Il est nécessaire de remplacer le photocopieur de la mairie acquis en 2010, par un photocopieur plus performant afin de répondre au mieux aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal, décide de choisir la société *Bureautique 41*, de prendre un photocopieur neuf en location, pour un montant trimestriel de 323.22€HT

Sécurisation sur le poste « route de Mer, chemin du sport et route de Blois »:

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation sur le poste "Route de Mer" sur la commune de Mulsans, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 23 octobre 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux: de distribution d'énergie électrique et de télécommunications.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant projet réalisées par le SIDELC sont rappelés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.

Réalisation d'un local sanitaire « salle de ping-pong »:

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que la commune a reçu des devis pour la réalisation d'un local sanitaire à la salle de ping-pong. Les entreprises CABO Mickaël et CABO Maxime, ont été retenues pour un montant total de 2 574.06€TTC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

*Nids de frelons (nomination des référents):

Lors du conseil du 20 décembre 2018, la CCBVL a décidé de prendre en charge en 2019 une partie du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques. Les communes seront les interlocutrices directes des administrés.

Monsieur ARNOUX Jean-Pierre et Monsieur BOUILLON Paul - référents de la commune— seront formés par la CCBVL à la (re)connaissance des frelons asiatiques et de leur nids.

La procédure à suivre par le particulier sera communiqué au printemps.

*Centre d'intervention des sapeurs-pompiers :

Les sapeurs-pompiers de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Mulsans, Maves et Villexanton, ont convié les élus de ces quatre communes à une réunion et une réflexion concernant un projet d'agrandissement de leurs locaux.

Un avant projet a été présenté ainsi qu'une estimation des travaux d'un montant de 65 000.00€.

Une DETR pourrait être demandée par la commune de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, propriétaire du local pompier existant. Le SDIS pourrait intervenir à hauteur de 20 000.00€.

Le reste du financement pour être trouvé par un fonds de concours des quatre communes avec une clef de répartition qui reste à définir.

Le conseil municipal de Mulsans émet un accord de principe en attendant un projet et son plan de financement.

Plus aboutit pour pouvoir statuer plus définitivement.

*L'achat d'une citerne d'eau sur remorque est envisagé afin de faciliter l'arrosage en période estivale.

*Vidange Fosses septiques :

La Commune proposera aux particuliers de se grouper pour faire vidanger leurs fosses septiques afin de négocier les prix avec une entreprise.

Un sondage sera effectué auprès des administrés.

*Bulletin municipal :

L'impression du bulletin municipal sera externalisée à partir du 1er janvier 2019.

Séance du 26 février 2019 :

☞ Travaux du Carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois », choix des options et de l'entreprise:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection des trottoirs et de certaines bordures et caniveaux route suite aux divers travaux et l'aménagement du carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois ».

Il rappelle le coût prévisionnel ainsi que les délais estimés par le maître d'œuvre, WAGNER Gérard, et précise qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de MAPA (procédure adaptée) a été publié sur le journal « la Nouvelle République41 » le 28 janvier 2019, et a été dématérialisé sur la plateforme www.pro-marchespublics.com, pour une remise des plis le mardi 19 février 2019 avant 15h00. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 15h30.

Au total, 5 entreprises ont répondu :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'opter pour la solution de base avec l'option 1, décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise SAS TAE - Route nationale - 41500 Cour sur Loire pour un montant de 89 180.00€ HT soit 107 016.00€ TTC.

☞ Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité:

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956, donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

☞ Achat tonne à eau et motopompe:

Monsieur le maire explique qu'il serait utile d'acheter une tonne à eau de 500 L ainsi qu'une motopompe afin de faciliter l'arrosage en période estivale.

Les devis de la société AEB ainsi que les photos sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir la proposition de la société AEB pour la tonne à eau de 500L pour un montant de 1 915.20€TTC ainsi que pour la motopompe pour un montant de 460.00€TTC.

☞ Électricité local sanitaire « salle de ping-pong »:

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux du local sanitaire vont commencer que des travaux d'électricité sont nécessaires.

L'entreprise CHERRUAU a établi un devis pour un montant de 211.00€TTC qui comprend le déplacement d'un convecteur existant, de l'interrupteur d'éclairage ainsi que les raccordements nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir la proposition de la société CHERRUAU.

Infos sportives

La 2^{ième} phase de la saison 2018-2019 est repartie avec 1 seule équipe engagée en 2^{ième} division Départementale Poule A.

Après 1 victoires et 2 défaites sur 3 journées disputées, l'équipe espère se reprendre pour se maintenir voir monter ... à suivre

Le 11 Janvier à Chailles s'est déroulé le tournoi Gentlemen organisé par le Comité Départemental Corporatif.

19 équipes se sont rencontrées dans un esprit de fair play et de convivialité.

Le tournoi a été remporté par l'équipe de Roto Sport.

Nous comptons sur les entreprises "Mulsanaises" pour relever le défi l'année prochaine comme elles l'ont si bien fait par le passé.

L'ECHO SPORTIF DE MULSANS TENNIS DE TABLE fête cette année ses 50 ans de compétition et vous propose une journée festive le Samedi 15 Juin 2019 avec :

« Une DEMONSTRATION de Tennis de Table par des joueurs évoluant en Nationale » de 10h30 à 12h.

(Possibilité d'échanger quelques balles avec eux si le temps le permet)

« Un VIN D'HONNEUR offert » à 12h

« Un DEJEUNER plateau-repas » à 13h

« Un TOURNOI DE TENNIS DE TABLE » de 15h à 18h Ouvert à tous les habitants ou amis de Mulsans, débutant(e)s ou confirmé(e)s. (Inscription gratuite sur place)

« Une SOIREE Paëlla » à 19h



Inscriptions à l'aide du coupon ci-dessous à retourner **avant le vendredi 25 Mai 2019,** accompagné du règlement libellé à l'ordre de « ECHO SPORTIF DE MULSANS », à Tania Péguet, 1 rue des Claires à Mulsans.

NOM :

PRENOM :

Nombre de déjeuner plateau-repas à 10 Euros : x 10€ =

Nombre de repas Paëlla à 17 Euros : x 17€ =

Nombre de repas Paëlla à 12 Euros (Enfant -12ans) : x 12€ =

Nombre de repas Paëlla à 0 Euros (Enfant -7 ans) : x 0€ =

Chèque joint deEuros à l'ordre de « ECHO SPORTIF DE MULSANS »

Petits travaux et informations diverses

☞ Cimetière de Mulsans:

La société Elabor-Cimetière de France a remis à la mairie l'ensemble de son travail portant sur le cimetière.

Nous disposons maintenant d'un plan précis du cimetière, un classement des tombes par lot rangées par ordre alphabétique ainsi qu'une mise à jour exact de la durée des concessions.

☞ Bulletin municipal:

L'impression du bulletin municipal est désormais externalisée. En effet, le coût de l'impression par une imprimerie compense les frais de papier, de cartouches d'encre, l'usure de l'imprimante et le temps passé pour le pliage, agrafage. N'oubliez pas que la diffusion du bulletin municipal par internet est source d'économie et représente un geste écologique.

Vous trouverez en page 15, le bulletin d'inscription.

Comme signalé dans le compte-rendu du conseil municipal, la mairie sera prochainement équipée d'une nouvelle imprimante neuve en location.

☞ Fosse septique:

Merci de vous inscrire à la mairie pour faire réaliser la vidange de votre fosse septique dont la date reste à fixer.

Le coût sera défini en fonction du nombre d'inscrits.

☞ La mairie a acheté une tonne à eau de 500 litres équipée d'une motopompe pour faciliter l'arrosage et le nettoyage dans la commune pour un montant de 2 375.20€TTC.

☞ Projets acceptés:

- Installation d'une douche dans la salle des sports,
- Installation d'une arrivée d'eau et d'un vide seau dans le local technique,
- Remplacement du panneau de signalisation à Bonpuits.

☞ Carrefour « rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois »

L'ouverture des plis pour la rénovation des trottoirs de la route principale ainsi que la réalisation du carrefour « rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois » a eu lieu en mairie et a été étudié en conseil municipal.

L'entreprise TAE de Cour-sur-Loire a été retenue. Les travaux débuteront début avril et n'entraveront pas la circulation.

☞ RAPPEL

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les chemins piétons.

Merci de respecter cette règle et de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de votre compagnon.

Merci de respecter cette règle.

Repas des Anciens

Excellente ambiance au traditionnel repas offert aux anciens de la commune par la municipalité de Mulsans présidée par Janick Gerberon, maire.



Comme le veut une tradition maintenant bien établie, 7 des conseillers municipaux présents ont effectué, sans incident ni casse, mais avec le sourire, le service des mets, préparés par la maison Nivard de Sambin, qui ont donné entière satisfaction aux 48 convives qui avaient répondu à l'invitation municipale.

Les doyens, Françoise Moyer et Daniel Bourguin, ont reçu des cadeaux de circonstance des mains du maire qui, ensuite, a rappelé certains points de l'année en cours.

La modification du carrefour de la route de Blois et de la rue des Claires sera entreprise sous peu en même temps que la pose des trottoirs jusqu'à la hauteur de la mairie. L'automne verra l'enfouissement de toutes les lignes de réseaux divers route de Blois et chemin des Sports, dans une première phase. Une fois l'enrobage bitumé posé, le centre-bourg offrira un autre visage aux habitants et à ceux qui le traverseront à pied, en voiture ou par tout autre moyen de locomotion.



En plus des élections européennes le dimanche 26 mai (Attention ! Il n'y aura qu'un tour !), Mulsans célébrera le demi-siècle de l'association du Tennis de Table, les cérémonies du dimanche 14 juillet qui se dérouleront « chez nous » pour les trois communes, puis, dans la foulée, la Sainte-Anne, une semaine après.

Janick Gerberon a remercié le président Paul Bouillon et le club des Seniors de donner quelques animations solidaires au sein de la commune avant de souhaiter une bonne fête aux Françoise(s) présentes dans la salle, Moyer précitée et Bouillon.



Texte et photos : Richard ODE

Elections européennes et REU

Elections européennes et REU : vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales en vue des élections européennes à venir, qui se dérouleront le **26 mai 2019**.

En effet, en raison de la mise en place du Répertoire électoral unique (REU), les électeurs peuvent s'inscrire plus tard cette année.

Jusqu'à présent les électeurs devaient s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année pour voter aux élections organisées l'année suivante.

A compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin.

Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen qui se dérouleront le 26 mai 2019, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Pourront voter les citoyens qui :

- sont âgés de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019
- sont de nationalité française ou ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne
- jouissent de leur droit de vote en France ou dans leur pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne
- apportent la preuve de leur attache avec la commune d'inscription

Pour rappel, les jeunes ayant 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales de la commune dans laquelle il se sont fait recensés à 16 ans.

Une permanence sera tenue le samedi 30 mars de 10h00 à 12h00 à la mairie.

Tous les habitants de la commune recevront, cette année, une nouvelle carte électorale dans les semaines qui précèdent les élections européennes.

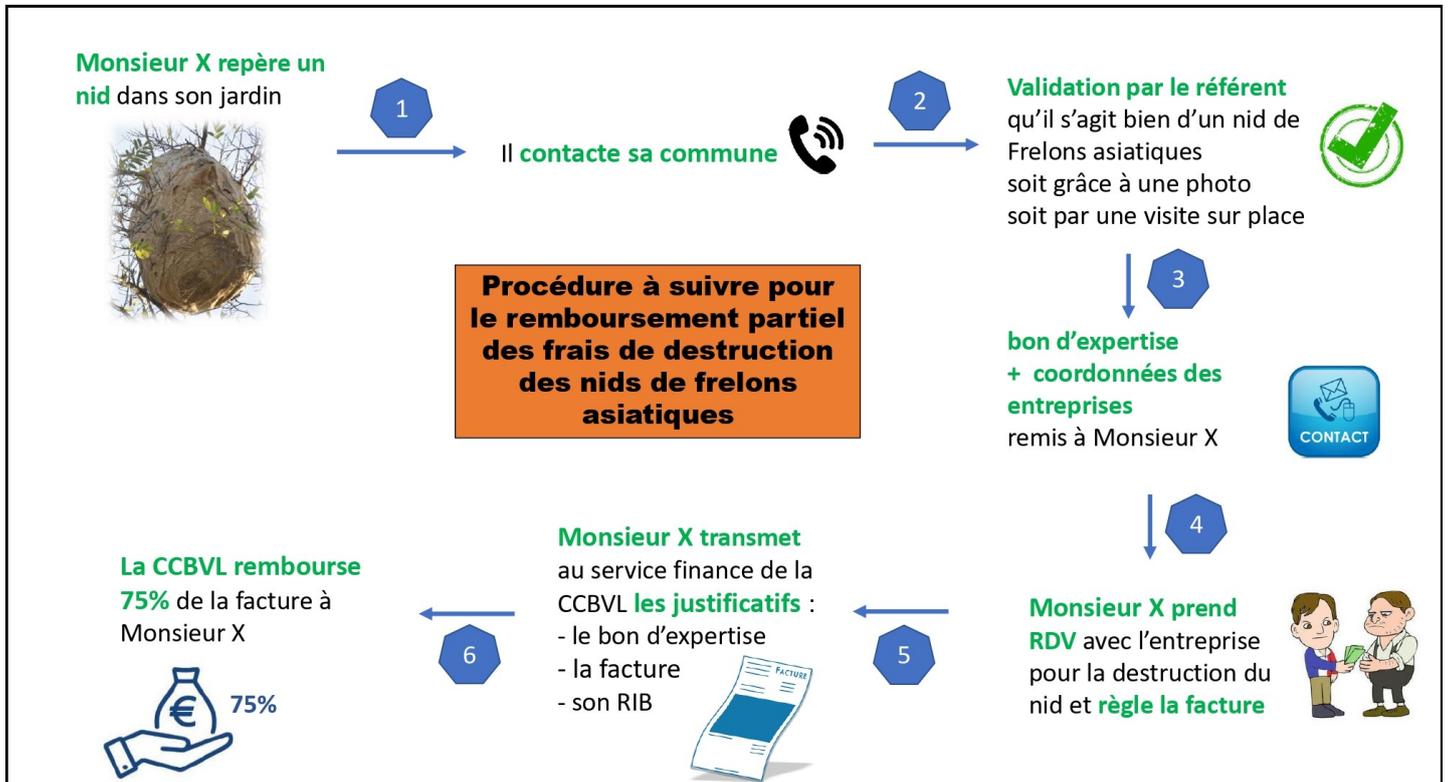


Frelons asiatiques - Prise en charge

Le frelon asiatique est présent en France depuis 2004 et n'a pas de prédateur naturel. Très présent en Loir-et-Cher, il menace les populations mellifères.

Devant ce fléau, un dispositif d'aide à la destruction des ces nids a été mis en place par la CCBVL.

La procédure a suivre est expliquée sur le schéma ci-dessous.



En pratique dès la constatation d'un nid de frelons asiatiques, il faut contacter la mairie. La prise en charge financière par la CCBVL est fixée à hauteur de 75% du coût de la destruction (prix moyen 150€). Ce dispositif n'est pas rétroactif.

Reconnaitre son nid



Le nid du frelon peut atteindre 80 cm de diamètre ; son entrée se situe sur le côté. On le retrouve la plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une dizaine de mètres.



Abeille domestique
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre
(Bombus terrestris)



Guêpe commune
(Vespula vulgaris)



Frelon européen
(Vespa crabro)



Frelon asiatique
(Vespa velutina)

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

73% arbres à plus de 10m
10% bâtiments
3% haies
sphérique à piriforme
ouverture petite et latérale
~ 60x80 cm



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

arbres creux, cheminées
rarement aérien
cylindrique
ouverture large vers le bas
~ 30x60 cm



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

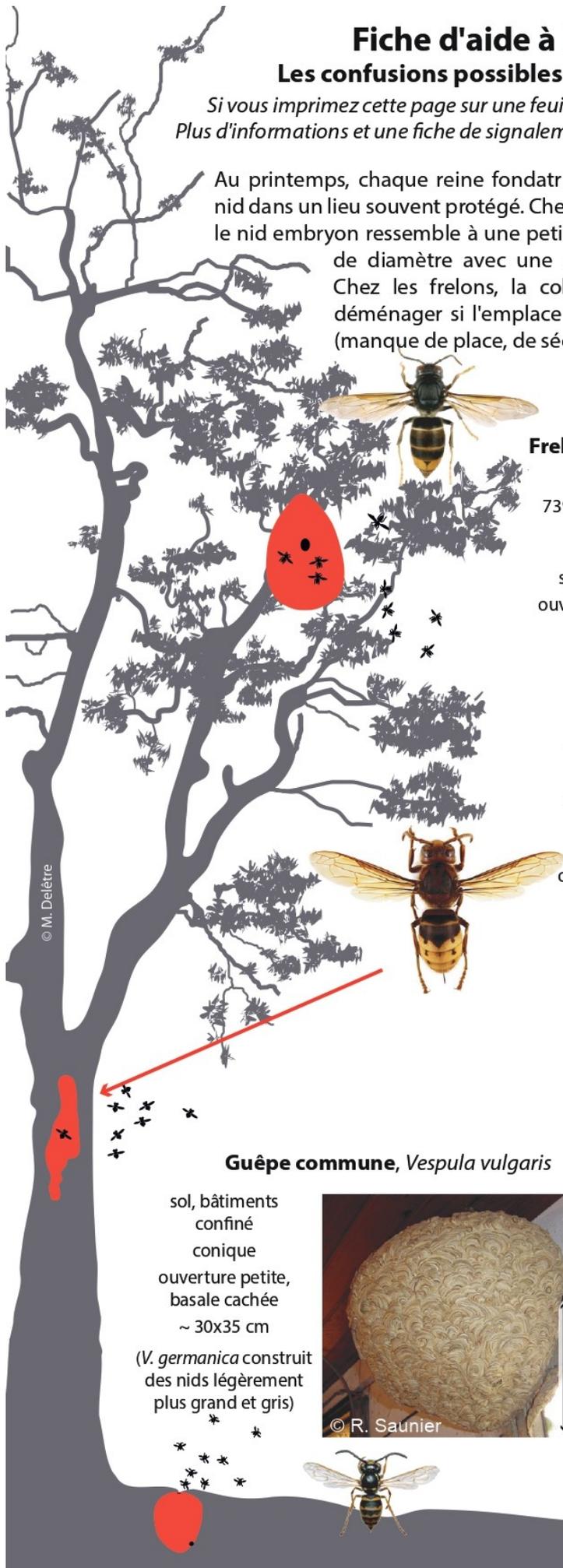
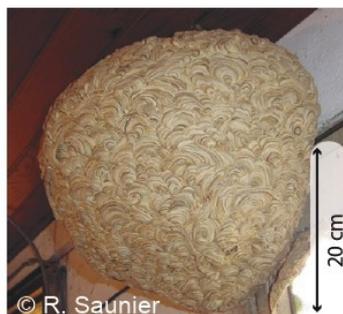
buissons moins de 2m
conique
ouverture petite, basale
excentrée
~ 20x25 cm



Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

sol, bâtiments
confiné
conique
ouverture petite,
basale cachée
~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)



Comité des Fêtes



L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est déroulée courant Février.

Il a été mis en avant la reprise du Comité début d'année dernière, avec la mise en place de plusieurs animations durant l'année dont le Concours de Belote, mais aussi la diffusion du match de l'ouverture de Coupe du monde ainsi que la finale de la Coupe du Monde.

Il a été organisé également une animation Téléthon autour d'un vin chaud et chocolat chaud courant Décembre 2018.

L'ensemble des animations a permis au Comité des Fêtes de terminer l'année sur une note positive, tant financièrement que fièrement.

Il a été élaboré un planning de manifestations pour l'année 2019, avec de nouveau un concours de belote courant Mars, la diffusion du match de Coupe du Monde de l'équipe féminine de France le Vendredi 7 Juin, un concours de pétanque courant Septembre...

Le Comité des Fêtes reste à la recherche de bénévoles, afin d'aider à l'élaboration d'autres projets du type fête agricole ou encore fête de la musique.

Avis aux volontaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : Éline POMMIER - Présidente du Comité des Fêtes -
06.61.73.74.94 - eline.pommier@laposte.net »

Éline POMMIER



☞ Concours de belote du 10 mars 2019:

Quarante-quatre participants au second concours de belote organisé par le Comité des Fêtes.

C'est dans une ambiance décontractée et conviviale que les vingt-deux joueurs et vingt-deux joueuses (vive la parité) se sont livrés à des parties acharnées, entrecoupées de pause à la buvette et avant de recevoir leur récompense.

Prochains événements:

Vendredi 7 juin:

Diffusion du premier match de football de l'équipe de France féminine



Samedi 28 septembre:
Concours de pétanque

Automne 2019 (date à définir):
Concours de belote



Seniors de Mulsans

Les Séniors de Mulsans

Organisent leur brocante annuelle

Le 29 juin 2019

Pour agrémenter cette manifestation conviviale,
ils vous proposent la mise en place d'un marché du terroir et de l'artisanat.
(l'emplacement vous est offert)

Pour la réservation:
Paul BOUILLON
Tél: 06 87 54 66 64
mail: lesseniors41@gmail.com

Etat Civil:



Naissance:

MARGOËL ADÉLAÏDE Adamaïl
ROUILLON DUPUY Etan

22/02/2019
19/03/2019



Décès:

DRUENNES Jacqueline

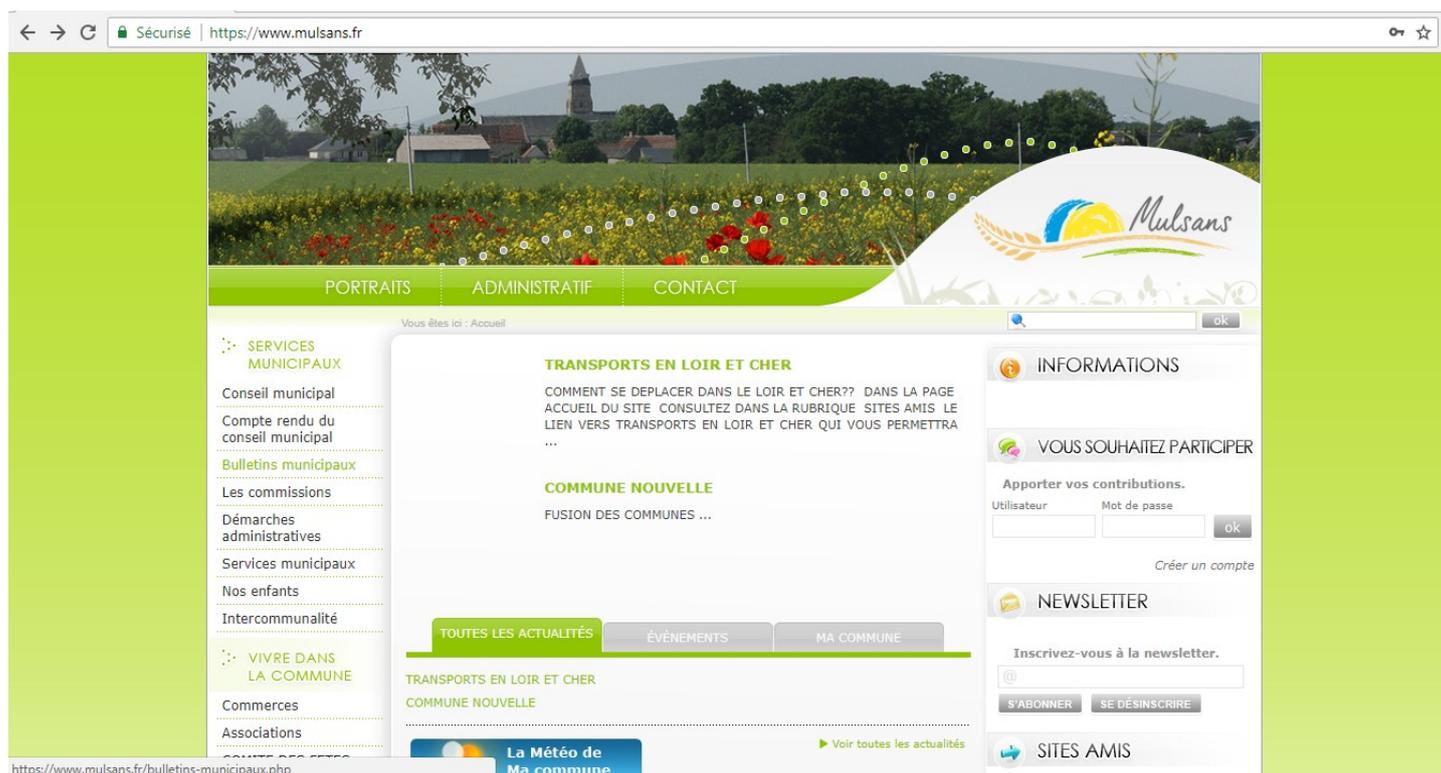
13/01/2018

Diffusion du Bulletin Municipal

La demande de réception du bulletin municipal par internet en lieu et place de la diffusion « papier » a conquis six foyers. Il faut continuer dans ce sens, il n'est pas trop tard pour adhérer à cette démarche écolo-économique.

Une nouvelle étiquette est apparue sur certaines boites aux lettres, elle signale que conformément à la demande des intéressés, le bulletin municipal papier ne sera plus distribué.

Nous vous rappelons que tous les bulletins municipaux sont consultables sur le site internet de la commune <https://www.mulsans.fr>



Inscription Réception du Bulletin Municipal par internet

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

Mr Mme

Nom:Prénom:

Adresse:

Mail:@.....

Maison de Services Au Public

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

- * La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- * La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- * La Mutuelle Sociale Agricole
- * Le Pôle Emploi
- * La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- * La mission locale du Blaisois
- * La Direction Générale des Finances publiques (DGFiP) pour les déclarations de revenu
- * La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.

PASSAGE À MULSANS (MAIRIE) de 14h00 à 17h00

- Mardi 23 avril 2019
- Mardi 28 mai 2019
- Mardi 25 juin 2019
- Mardi 23 juillet 2019
- Mardi 27 août 2019
- Mardi 24 septembre 2019



Contact: **Caroline SODOYER**

msap@beaucevalde Loire.fr

ou au 06 77 16 46 94

Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».

DATES A RETENIR

AVRIL 2019

Vendredi 19 avril 2019

Permanence Mr Pascal
BRINDEAU (député)

MAI 2019

Dimanche 26 mai 2019

Élections Européennes

JUIN 2019

Vendredi 7 juin 2019

Diffusion du premier match
de football de l'équipe de
France féminine

JUIN 2019

Samedi 29 juin 2019

Brocante

JUILLET 2019

Dimanche 14 juillet 2019

Fête Nationale

JUILLET 2019

Dimanche 21 juillet 2019

Fête de la Sainte-Anne